

**COMMUNE
D'ARBONNE**

**ANNULATION D'UNE
DEMANDE
DE Permis de construire**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/07/2023 Complétée le :

Demande affichée le

N° PC 64 035 1B00061 M01

Par :	Madame HOUSSONLOGE Marylou
Demeurant à :	14 Rue Itsas Ondo 64210 BIDART
Pour :	- Création de 2 trottoirs - Création d'un mur de soutènement pour maintenir un remblais de terre en partie Sud/Est et Nord/Ouest du terrain. - Création d'un local piscine (abris de jardin)
Sur un terrain sis :	16 chemin de Kastilua - Lotissement Nere Kastilua, lot 2
Références cadastrales :	AD 109P

Destination : Habitation

**OBJET : Classement sans suite
Lettre recommandée avec A.R.**

Madame,

Vous avez déposé en date du 25/07/2023 un dossier de Permis de construire enregistré sous les références susvisées.

Par courrier électronique du 26/07/2023, vous m'informez abandonner le projet actuellement en cours d'instruction dans mes services. En conséquence, conformément à votre souhait, votre demande est classée **sans suite**.

Dans le cas où vous envisageriez la mise en œuvre des travaux, il vous appartiendra de déposer un nouveau dossier auprès du service urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Arbonne, le 27/07/2023

Le Maire,

Marie-José MIALOCQ



NOTA : j'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire

Copie de la présente lettre est transmise au représentant de l'Etat.

des services compétents, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation (articles L 480-1 et suivants du code de l'urbanisme).